



2026 – 2027

**Team Ados
Local Jeunes- Vacances scolaire –
Projets Jeunesses**

Team Ados
11 Rue Solvay à Maxéville
03 83 37 43 96

(Règlement valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027)

L'organisation de l'ensemble des services ci-dessous peut être modifiée ou supprimée pour s'adapter aux exigences d'application d'un éventuel protocole sanitaire ou tout autre impératif.

Article 1 – Un service à la population

Le dispositif Team Ados s'inscrit pleinement dans la politique éducative, sociale et citoyenne portée par la Ville de Maxéville. Il constitue l'un des piliers de l'action jeunesse municipale, en cohérence avec les orientations du Projet Éducatif Local et les engagements définis dans le cadre du Contrat Territorial Global (CTG) en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Team Ados s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, avec pour ambition de leur offrir un espace d'expression, d'expérimentation, d'engagement et de construction personnelle. Ce dispositif propose des temps d'accueil, des activités éducatives, des sorties, des chantiers citoyens et des projets collectifs, pensés avec et pour les jeunes, dans une logique de co-construction.

Bien plus qu'un simple lieu d'animation ou de loisirs, Team Ados est conçu comme un espace de socialisation, d'apprentissage de l'autonomie, et d'initiation à la vie collective et à la citoyenneté. Il accompagne les jeunes dans la construction de leur identité, le développement de leurs compétences sociales, la découverte de nouveaux horizons, et leur implication dans la vie locale.

Ce projet éducatif vise à renforcer l'estime de soi, la prise d'initiative, la coopération entre pairs et la capacité à s'engager dans des actions concrètes et porteuses de sens.

Article 2 – Public accueilli et objectifs pédagogiques

2.1 – Public concerné

Le dispositif Team Ados est ouvert à l'ensemble des jeunes âgés de 11 à 17 ans, domiciliés à Maxéville ou dans l'une des communes partenaires du territoire. Il est accessible tout au long de l'année scolaire, ainsi que pendant chaque période de vacances scolaires, dans le cadre d'un accueil régulier, d'activités ponctuelles ou de projets thématiques.

Aucune discrimination n'est faite en fonction du parcours, des capacités, de l'origine ou de la situation personnelle des jeunes. Le service jeunesse veille à accueillir chaque adolescent dans sa singularité, en lui offrant un cadre adapté, stimulant et respectueux.

2.2 – Objectifs éducatifs

L'action du service jeunesse à travers Team Ados s'appuie sur des objectifs éducatifs forts, construits en lien avec le Projet Éducatif Local de la Ville et les besoins exprimés par les jeunes eux-mêmes.

Elle vise à :

- **Favoriser l'épanouissement personnel** des adolescents dans un environnement sécurisant et bienveillant, propice à la confiance en soi, à l'expression libre et au développement affectif et social.
- **Encourager l'autonomie progressive**, en valorisant la prise d'initiatives, la capacité de choix, l'expérimentation et la gestion des responsabilités au sein de projets ou d'activités collectives.

- **Renforcer la citoyenneté active**, à travers des actions concrètes qui développent le respect des règles, la solidarité, l'ouverture à l'autre et la compréhension des enjeux de société.
- **Impliquer les jeunes dans la vie locale**, par le biais de chantiers jeunes, de manifestations publiques ou de projets collectifs menés en lien avec les acteurs du territoire (services municipaux, associations, habitants...).
- **Proposer un accompagnement éducatif complémentaire** aux familles et aux établissements scolaires, dans un cadre souple, non formel, mais porteur de sens, de repères et de valeurs.

Ce cadre éducatif vise à accompagner chaque jeune dans son parcours de croissance, d'autonomie et de construction citoyenne, en lui offrant des opportunités concrètes de vivre, d'agir et de grandir ensemble.

Article 3 – Horaires et organisation générale

3.1 – Accueil en période scolaire

Pendant l'année scolaire, Team Ados propose des temps d'accueil réguliers dans deux locaux dédiés, répartis sur le territoire communal. Ces temps sont pensés comme des espaces de rencontres, de détente, de dialogue et d'activités, accessibles librement aux jeunes, dans un cadre encadré et sécurisé.

Local de La Balance (11 – 17 ans)

Situé au cœur du quartier, ce local est **ouvert tous les mardis de 17h00 à 19h00**. Il accueille les jeunes de **11 à 17 ans** autour d'activités variées, de discussions informelles, de jeux ou de projets construits avec eux. Ce temps est propice à l'échange et à l'écoute, dans une ambiance conviviale et participative.

Local Champ-le-Bœuf (11-25 ans)

Ce local, situé dans un espace plus vaste, propose deux temps différenciés le mercredi :

- De **14h00 à 18h00**, pour les **11 à 16 ans** : un accueil éducatif encadré par l'équipe d'animation municipale, permettant de proposer des ateliers, des projets, des jeux collectifs ou des actions de sensibilisation.
- De **18h00 à 20h00**, pour les **15 à 25 ans** : ce créneau est organisé en partenariat avec les **médiateurs de la Maison du Lien et de la Solidarité (MLS)** et les **éducateurs de l'association Jeunes et Cité**. Il favorise le lien social, l'échange intergénérationnel, la prévention, et l'accompagnement de projets jeunes.

Ces accueils s'inscrivent dans une démarche de continuité éducative en dehors du cadre scolaire, et visent à offrir aux jeunes un espace librement investi, soutenu par des adultes référents, où ils peuvent se retrouver, proposer, construire et s'impliquer selon leurs envies.

3.2 – Accueil pendant les vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, le dispositif Team Ados propose une offre d'activités diversifiée, répartie du lundi au vendredi, afin de répondre aux attentes et aux besoins des jeunes en dehors du cadre scolaire.

Actuellement organisé principalement sur les temps d'après-midi et de soirée, le dispositif a vocation à évoluer, avec la possibilité de développer à terme des temps d'accueil en matinée selon les besoins identifiés.

Les activités peuvent se dérouler selon plusieurs formats adaptés au projet et au public visé :

- **L'après-midi uniquement**, pour permettre une participation ponctuelle ou combinée avec d'autres engagements,
- **La journée complète**, offrant un temps d'immersion plus important, propice à la réalisation de projets ou de sorties,
- **En soirée**, notamment pour des animations, des sorties culturelles, des temps festifs ou des ateliers spécifiques.

Afin de permettre aux jeunes et à leurs familles de s'organiser au mieux, un planning détaillé est communiqué au moins trois semaines avant chaque période de vacances. Ce document précise clairement :

- Les horaires exacts de chaque activité ou temps d'accueil,
- Les lieux où se déroulent les différents événements,
- La nature des activités proposées,

Et les modalités d'inscription, avec les éventuelles conditions ou critères spécifiques.

Cette anticipation vise à assurer une organisation fluide, une bonne communication, et une participation facilitée pour tous.

3.3 – Accueil libre et autonomie

Au cours de l'année scolaire, l'accès aux locaux jeunes Team Ados est libre et sans inscription préalable. Les adolescents peuvent venir à leur convenance, selon leurs envies et leurs disponibilités, dans un cadre ouvert et encadré, favorisant la rencontre, l'échange et la socialisation.

Parallèlement, des temps plus structurés pourront être proposés au sein des locaux (ateliers, temps conviviaux, repas partagés, etc.), afin de diversifier les modalités d'accueil et de renforcer la dynamique de projet.

En revanche, pendant les périodes de vacances scolaires, une inscription préalable est obligatoire pour chaque activité, réalisée via le portail numérique AGORA. Cette organisation permet d'assurer une bonne gestion des effectifs, la sécurité des jeunes et la préparation optimale des animations.

La question de l'autonomie est centrale dans le projet éducatif de Team Ados. Les jeunes ont la possibilité de venir et repartir seuls, en toute responsabilité, sous réserve que leurs parents ou responsables légaux aient donné leur accord explicite en cochant la case correspondante lors de l'inscription.

Ce dispositif garantit un équilibre entre liberté d'action, responsabilisation et sécurité, en tenant compte des attentes des familles et des besoins des jeunes à cet âge charnière.

Article 4 – Lieux d'accueil

4.1 – Lieux principaux

Le dispositif **Team Ados** dispose de plusieurs espaces d'accueil répartis sur la commune de Maxéville, permettant de proposer aux jeunes des environnements adaptés, conviviaux et diversifiés selon les besoins et les projets.

Le **Complexe Marie Marvingt**, situé au 11 rue Solvay, constitue le lieu principal d'accueil pendant les vacances scolaires ainsi que pour de nombreuses activités régulières. Cet espace polyvalent permet d'accueillir des groupes importants et de mener des projets variés.

Le **Local jeunes du Champs-le-Bœuf**, situé au sein du Complexe sportif Léo Lagrange au 16 rue de l'Orne, accueille les jeunes principalement les mercredis. Ce site est dédié aux adolescents de 11 à 25 ans et propose des activités spécifiques en lien avec les équipements sportifs et culturels alentours.

Le **Local jeunes de La Balance** est un espace convivial dédié aux adolescents de 11 à 17 ans, ouvert les mardis en fin d'après-midi. Il offre un cadre propice aux échanges, à la détente et à la mise en place d'animations adaptées à ce public.

4.2 – Aménagement et équipements des locaux

Les différents lieux d'accueil ont été aménagés pour favoriser la détente, l'échange, la créativité et la convivialité des jeunes. Ils disposent notamment de :

- **Coins détente**, équipés de canapés confortables, jeux de société, baby-foot, billard et autres espaces ludiques permettant aux jeunes de se retrouver dans une ambiance conviviale,
- **Espaces dédiés au travail et aux projets**, favorisant la concentration, la collaboration et la co-construction d'initiatives,
- Une **cuisine équipée**, utilisée pour les ateliers culinaires, moments de partage et apprentissages pratiques autour de l'alimentation.

Ces aménagements contribuent à faire de Team Ados un lieu vivant, accueillant et stimulant, où les jeunes peuvent s'exprimer et grandir.

4.3 – Déplacements et lieux d'activités extérieurs

Certaines activités, sorties ou projets spécifiques peuvent se dérouler hors des locaux habituels, afin de diversifier les expériences proposées aux jeunes et de favoriser la découverte du territoire.

Parmi les destinations possibles figurent notamment des établissements tels que les EHPAD, des espaces naturels comme des parcs, ou des lieux culturels comme des musées.

Les familles sont systématiquement informées à l'avance, via le planning d'activités, des lieux, horaires et modalités de ces déplacements.

Les trajets se font à pied, en bus, en bus de ville ou en minibus selon la distance et l'effectif. Chaque sortie est encadrée dans le respect des taux d'encadrement réglementaires. Les consignes de sécurité sont systématiquement expliquées aux enfants avant le départ.

Article 5 : Inscriptions et annulations

L'inscription aux accueils de loisirs Max'Anim se fait exclusivement via le portail AGORA en ligne, outil de gestion sécurisé utilisé par la Ville de Maxéville. Ce système permet aux familles de réserver les semaines d'accueil, de transmettre les documents nécessaires, et de suivre leur facturation.

Article 5.1 : Périodes et modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes 2 à 3 semaines avant chaque période de vacances scolaires (Hiver, Printemps, Été, Toussaint).

Les familles sont informées de l'ouverture des inscriptions par mail, affichage, réseaux sociaux, ou via les autres services municipaux.

Les réservations s'effectuent à l'activité, afin de permettre aux jeunes de construire leur programme en fonction de leurs envies et de leurs disponibilités.

Toutefois, certaines activités spécifiques (sorties, projets, stages ou temps nécessitant une continuité pédagogique) peuvent nécessiter une inscription sur plusieurs jours ou à la semaine, afin de garantir la cohérence du groupe, la qualité de l'encadrement et le bon déroulement des actions proposées.

Une assiduité est attendue pour toute activité réservée, sauf cas exceptionnel justifié (ex. : rendez-vous médicaux, etc.).

Article 5.2 : Délai d'annulation

Les familles peuvent annuler leur inscription sans frais jusqu'à 48 heures ouvrées avant le jour de l'activité concernée (2 jours avant).



Toute demande d'annulation passée ce délai entraîne la facturation complète de la semaine, sauf si elle est accompagnée d'un certificat médical.

Les annulations ou justificatifs doivent être transmis par mail à : periscolaire@mairie-maxeville.fr
Ce délai est essentiel pour permettre au service :

- D'organiser les effectifs d'animateurs,
- De commander les repas auprès du prestataire,
- De répartir les enfants dans les lieux d'accueil adaptés,
- De garantir un accueil de qualité pour tous.

Article 5.3 En cas d'absence

Le bon fonctionnement des accueils de loisirs repose sur une gestion rigoureuse des présences, indispensable à la qualité de l'accueil, à l'organisation des équipes et à la planification des repas et des activités.

Les familles sont donc invitées à prévenir le service au plus tôt en cas d'imprévu (maladie, empêchement, événement familial...), même si l'annulation ne peut plus être prise en compte financièrement. Ce signalement permet à l'équipe d'anticiper les ajustements nécessaires sur l'organisation des groupes et des activités.

Une vigilance particulière est portée aux absences répétées non justifiées, notamment lorsqu'un enfant est régulièrement inscrit sans se présenter. Ces situations peuvent limiter l'accès à d'autres familles et perturbent l'équilibre des groupes. Le service extrascolaire pourra alors contacter les familles concernées pour échanger sur la situation, dans un esprit de dialogue et de régulation.

Cette règle vise à garantir une gestion équitable des places disponibles et un service de qualité pour tous les enfants accueillis.



Toute absence non justifiée dans les délais prévus (soit 48 heures ouvrées avant le début de la semaine d'accueil) est considérée comme une présence effective et entraîne la facturation complète de la période réservée.

Article 5.4 : Documents à fournir lors de l'inscription

Pour garantir un accueil sécurisé, adapté et conforme à la réglementation, certaines pièces sont obligatoires dès la première inscription de l'enfant aux accueils de loisirs Max'Anim.

Les familles doivent impérativement fournir :

- **Une photocopie à jour du carnet de vaccinations**, attestant que l'enfant est bien couvert par les vaccins obligatoires pour les accueils collectifs de mineurs.
- **Une autorisation parentale de soins et d'intervention médicale d'urgence**, permettant à l'équipe de faire appel aux secours et de prendre les mesures nécessaires en cas d'accident ou de problème de santé grave.
- **Toute information utile concernant l'état de santé de l'enfant**, notamment en cas d'allergie, de traitement médical, de régime alimentaire particulier, ou si un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** est requis.

Ces documents doivent être saisis ou transmis via le portail AGORA lors de l'inscription, ou déposés auprès du service extrascolaire si besoin. Sans ces éléments, l'accueil de l'enfant ne pourra être autorisé, par mesure de précaution et de responsabilité.



La mise à jour régulière de ces informations est également essentielle, notamment en cas de changement de traitement, de diagnostic ou d'évolution du contexte familial ou médical.

Ce cadre rigoureux a pour objectif de protéger la santé de tous les enfants accueillis, d'informer correctement l'équipe encadrante, et de permettre une prise en charge rapide et adaptée en toute situation.

Article 6 : Tarification et facturation

La tarification appliquée aux accueils de loisirs extrascolaires Max'Anim est construite selon une logique de justice sociale et d'accessibilité pour tous. Elle vise à permettre à chaque famille, quelle que soit sa situation, de bénéficier d'un accueil de qualité pour son enfant, dans des conditions tarifaires justes et proportionnées à ses ressources.

Le montant de la participation financière est déterminé en fonction du quotient familial CAF, transmis par la famille lors de l'inscription. Ce quotient reflète les revenus et la composition du foyer, et permet d'attribuer automatiquement la tranche tarifaire correspondante.



Si le quotient familial n'est pas communiqué, ou en cas de dossier incomplet, la tarification maximale est provisoirement appliquée jusqu'à régularisation.

Article 6.1 : Tarification

La grille tarifaire évolue selon :

- **Le statut d'allocataire** ou non à la CAF,
- **La présence** éventuelle **d'un PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) ou d'un droit ATL (Aide Temps Libre),
- **Le lieu de résidence** (les familles domiciliées hors de Maxéville relèvent d'un tarif extérieur).

Cette politique tarifaire s'inscrit dans les engagements du Contrat Territorial Global (CTG) entre la commune et la CAF, et permet à Max'Anim de garantir un accès équitable aux loisirs éducatifs, tout en maintenant un niveau d'encadrement et de service de qualité.



Le tarif appliqué dépend de la nature de l'activité (sortie, atelier, soirée...).

Sauf mention exceptionnelle dans le programme, aucun frais supplémentaire ne sera demandé aux familles pour la participation aux activités classiques.

GRILLE TARIFAIRE :

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5
QF (0-600)	1€	2€	3€	6€	9€
QF (601-900)	1€	2,50€	4€	7€	11€
QF (901 et +)	1€	3€	5€	8€	13€
Extérieur	Majoration de 1€				

L'un des engagements fondamentaux du service jeunesse de la Ville de Maxéville est de garantir à chaque enfant, quelles que soient les ressources ou la situation de sa famille, un accès effectif aux loisirs éducatifs. L'accès aux accueils Max'Anim ne doit jamais être conditionné par les seules capacités financières, mais reposer sur le droit de chaque enfant à bénéficier d'un temps de détente, de socialisation, de découverte et d'accompagnement éducatif en dehors du cadre scolaire.

Dans cet esprit, la commune applique une politique tarifaire progressive, fondée sur le quotient familial CAF. Cette tarification tient compte des réalités de chaque foyer, du statut d'allocataire ou non, et des dispositifs spécifiques comme l'ATL (*Aide Temps Libre*) ou le PAI (*Projet d'Accueil Individualisé*).

Article 6.2 : Le règlement financier

Pour l'ensemble des extrascolaires payantes, la facturation est établie au mois échu.

Les parents doivent payer leur facture dans un délai de 3 semaines maximum.

Modalités de règlement :

- En ligne, par carte bancaire en vous connectant au Portail Famille ;
- Par chèque, libellé à l'ordre de « Régie service aux familles » ;
- En espèces, carte bancaire, chèque, CESU*, ANCV** : à l'accueil de la Mairie centre ou l'annexe au CILM ;
- Les familles peuvent opter pour le prélèvement automatique du règlement de leur facture. Elles rempliront dans ce cas le dossier spécifique (renseignement auprès du service périscolaire), reconduction tacite chaque année.

En cas de difficulté de paiement, les familles sont invitées à prendre contact auprès de la Maison du lien et de la Solidarité de Maxéville :

- Quartier Maxéville – Centre : 03 83 32 96 47
- Quartier Maxéville – Champ-le-Bœuf : 03 83 96 29 43

L'inscription d'un enfant est conditionnée par le fait que la famille soit à jour de ses règlements de facture. Tout retard de paiement non justifié pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive à certains services périscolaires.

*** Conformément à la réglementation en vigueur, les CESU ne peuvent être utilisés que pour régler les services de garderie périscolaire.**

**** les ANCV ne peuvent être utilisés que pour régler le centre de loisirs ou les mercredis récréatifs**

Article 8.3 : Modification ou réclamation

En cas de réclamation, il convient de s'adresser au Responsable du Service Éducatif péri et extrascolaire.

Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans les

2 mois suivant la facturation.

Au-delà, aucune contestation n'est recevable et aucune modification ne pourra être faite.

Article 7 – Activités proposées et engagement des jeunes

7.1 – Types d'activités

Team Ados propose aux adolescents un large éventail d'activités diversifiées, conçues pour favoriser leur expression personnelle, leur créativité, leur socialisation ainsi que le développement de leur autonomie.

Ces activités sont pensées pour répondre aux attentes et aux besoins spécifiques des jeunes, dans un cadre à la fois ludique, éducatif et participatif.

Parmi les activités régulièrement proposées figurent :

- **Des ateliers créatifs et culturels**, tels que des sessions de peinture, photographie, théâtre, musique, ou encore des ateliers d'écriture et de multimédia, permettant aux jeunes d'explorer leur imagination et leurs talents.
- **Des activités sportives**, adaptées à tous les niveaux, pour encourager la pratique physique, le dépassement de soi, et le travail en équipe.
- **Des concours thématiques**, comme le célèbre « Meilleur Pâtissier », qui stimulent l'esprit de compétition saine, la coopération et la découverte de nouvelles compétences.
- **Des sorties culturelles**, sportives ou nature, offrant des occasions de découverte, de détente et d'ouverture sur le monde, que ce soit à travers des visites de musées, des randonnées ou des événements sportifs.
- **Des soirées à thèmes et événements festifs**, moments privilégiés pour se retrouver, partager et célébrer, dans une ambiance conviviale et respectueuse.
- **Des temps de débat**, d'expression citoyenne et de participation, permettant aux jeunes d'échanger sur des sujets qui les concernent, de s'informer, de débattre, et de s'impliquer activement dans la vie de leur commune.

Cette palette d'activités est régulièrement enrichie et adaptée en fonction des envies exprimées par les adolescents, dans une dynamique de co-construction avec l'équipe d'animation.

7.2 – Programme et co-construction

La programmation des activités de Team Ados est conçue dans une dynamique participative et collaborative, plaçant les jeunes au cœur de la construction de leur temps de loisirs.

Un planning détaillé est élaboré régulièrement, notamment lors des bilans de fin de vacances et au cours des temps d'accueil en locaux jeunes. Ces moments d'échange permettent aux adolescents de partager leurs envies, leurs idées et leurs attentes, et d'être acteurs de la définition des projets et animations à venir.

Cette démarche de co-construction vise à renforcer l'engagement, la motivation et le sentiment d'appartenance des jeunes à Team Ados. Elle valorise également la prise d'initiative, la responsabilité et la créativité, en leur offrant un espace d'expression légitime et écouté.

Ainsi, le programme proposé est un équilibre entre propositions des équipes éducatives et aspirations des jeunes, garantissant une offre riche, adaptée et porteuse de sens.

7.3 – Participation et engagement

Au sein de Team Ados, la participation active et responsable de chaque jeune est une composante essentielle au bon fonctionnement du groupe et à la réussite des projets collectifs.

Chaque adolescent est invité à s'engager pleinement dans les activités proposées, en respectant les règles de vie commune, les horaires fixés, ainsi que les consignes données par l'équipe d'animation.

Cet engagement se traduit par une attitude positive, respectueuse et bienveillante envers les autres participants, les animateurs, les lieux et le matériel mis à disposition.

Le respect mutuel, la ponctualité, la coopération et la volonté de contribuer à un climat serein et convivial sont des valeurs partagées, que chaque jeune est encouragé à adopter.

Cette implication favorise un cadre sécurisant, propice à l'épanouissement personnel, à la découverte, et à la construction de liens sociaux solides.

Article 8 – Projets Jeunesses

8.1 – Objectifs

Les projets jeunesses constituent une opportunité unique pour les adolescents de s'impliquer activement dans des projets porteurs de sens, en lien étroit avec leur environnement social, culturel et territorial.

Ces actions visent à développer chez les jeunes des valeurs de citoyenneté, de solidarité et d'engagement, en leur offrant la possibilité de participer à des initiatives concrètes, utiles à la collectivité et ouvertes à différentes générations.

Les projets sont conçus en partenariat avec les services municipaux, les associations locales et d'autres acteurs du territoire, garantissant ainsi une cohérence avec les besoins de la commune et un impact réel.

Par leur participation, les jeunes acquièrent des compétences pratiques, un sens accru des responsabilités, et une meilleure connaissance des enjeux sociaux, tout en favorisant le lien intergénérationnel et le vivre-ensemble.

8.2 – Fonctionnement

Les projets jeunesse sont ouverts aux adolescents à partir de 12 ans ou 14 ans selon les projets, qui souhaitent s'engager sur la base du volontariat. Cette démarche libre favorise un engagement sincère et motivé, essentiel à la réussite des projets.

La durée de participation est variable selon les projets : elle peut aller d'une demi-journée, à une journée complète, voire s'étendre sur plusieurs jours consécutifs.

Les missions confiées aux jeunes sont diverses et adaptées à leurs envies et compétences. Elles peuvent inclure :

- **L'animation d'ateliers ou d'événements**, favorisant la créativité et la communication,
- **Des tâches de logistique**, comme la préparation, l'installation ou le rangement des espaces,
- **Une aide aux personnes âgées**, notamment dans le cadre d'actions intergénérationnelles,
- **Des interventions en faveur de l'environnement**, comme le nettoyage de sites ou la sensibilisation écologique,
- **L'organisation et la gestion d'événements collectifs**, permettant de développer des compétences en coordination et travail d'équipe.

Cette diversité d'expériences offre aux jeunes une réelle opportunité d'apprentissage, de citoyenneté active, et de découverte de leurs capacités dans un cadre encadré et valorisant.

8.3 – Engagement et contreparties

Chaque projet jeunesse est formalisé par la signature d'un contrat d'engagement entre le jeune participant et le service jeunesse. Ce document précise de manière claire et transparente les missions confiées, les règles de fonctionnement du chantier, ainsi que les attentes en termes de comportement et de participation.

Ce contrat vise à responsabiliser les jeunes, à instaurer un cadre sécurisant et respectueux, et à garantir la bonne organisation des activités.

En reconnaissance de leur implication, une contrepartie est proposée à chaque participant. Celle-ci peut prendre la forme d'une sortie collective, d'une soirée spéciale ou encore d'un séjour. Ces moments festifs et conviviaux valorisent l'investissement des jeunes, renforcent la cohésion du groupe, et offrent des expériences enrichissantes au-delà des projets.

Cette démarche contribue à encourager l'engagement citoyen, à développer le sens des responsabilités, et à créer des souvenirs positifs, renforçant ainsi la motivation et la fidélisation des jeunes au dispositif.

Article 9 – Encadrement et sécurité

9.1 – Équipe d'encadrement

Le dispositif Team Ados est soutenu par une équipe d'encadrement compétente et engagée, dédiée à assurer un accompagnement de qualité aux jeunes tout au long de l'année.

Cette équipe se compose principalement de :

- **Un responsable de service jeunesse et extrascolaire**, qui assure la direction générale du dispositif, et peut agir également en tant que directeur lors des périodes de vacances scolaires. Il est garant de la mise en œuvre du projet éducatif, de la coordination des équipes et du lien avec les familles et partenaires.
- **Deux animatrices référentes**, présentes de manière régulière, chargées de la direction, de l'organisation quotidienne des activités, de l'accompagnement individuel et collectif des jeunes, ainsi que de l'animation des temps d'accueil et de projets.
- **Des intervenants extérieurs et partenaires**, sollicités en fonction des activités proposées (associations sportives, culturelles, éducatives, services municipaux...), apportant des compétences spécifiques et enrichissant l'offre éducative.

Cette équipe pluridisciplinaire travaille en étroite collaboration pour offrir un cadre structurant, sécurisant et stimulant, favorisant le développement personnel et citoyen des adolescents.

9.2 – Taux d'encadrement

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le dispositif Team Ados respecte un taux d'encadrement strict, garantissant la sécurité et le bien-être des jeunes accueillis.

Ce taux est fixé à **un animateur pour douze adolescents**, permettant ainsi un accompagnement personnalisé, une écoute attentive et une gestion adaptée des activités.

Ce cadre réglementaire contribue à offrir un environnement sécurisé, propice à l'épanouissement, à la socialisation et à la responsabilisation des participants.

9.3 – Sorties et autonomie

Selon la nature des activités proposées, les jeunes participants à Team Ados peuvent bénéficier d'une autonomie partielle, leur permettant de développer leur sens des responsabilités et leur capacité à gérer certains moments de façon indépendante.

Dans ce cadre, un encadrement à distance est mis en place, avec des animateurs référents qui restent disponibles et joignables par téléphone en permanence. Des points de rendez-vous fixes sont définis, où les jeunes doivent se retrouver à des horaires précis afin d'assurer la sécurité et la bonne organisation du groupe.

Des consignes strictes sont communiquées en amont, afin de garantir le respect des règles et la sécurité de tous. Ce dispositif vise à encourager la confiance en soi et l'autonomie progressive des adolescents, tout en maintenant un cadre sécurisant.

Article 10 : Santé et accueil des jeunes à besoins particuliers

10.1 – Santé et traitements

La santé et la sécurité des enfants accueillis sont une priorité absolue pour le service extrascolaire. Tout est mis en œuvre pour garantir un environnement sain, sécurisé, préventif et réactif en cas de besoin.

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les enfants à jour de leurs vaccinations obligatoires peuvent être accueillis dans les structures. Un justificatif (photocopie du carnet de santé ou attestation médicale) doit être fourni lors de l'inscription.

Chaque site d'accueil est équipé d'une trousse de premiers secours complète, renouvelée régulièrement, permettant à l'équipe de faire face aux petits bobos du quotidien (écorchures, maux de ventre bénins, chocs légers...). Les animateurs sont formés aux gestes de premiers secours et suivent les protocoles définis par la Ville.

En cas de maladie soudaine, de blessure importante ou de symptôme inquiétant (douleur persistante, fièvre élevée, chute, allergie...), les parents sont immédiatement contactés afin qu'ils puissent venir chercher leur enfant ou donner leur accord pour une conduite à l'hôpital si nécessaire.

Lorsque la situation l'exige, les services d'urgence (SAMU, pompiers) sont appelés sans délai, dans le respect des procédures d'alerte et des intérêts de l'enfant.

La sécurité passe également par la prévention : des consignes claires sont données aux enfants (règles de déplacement, utilisation du matériel, conduite à adopter en cas d'alerte), et les équipes veillent à adapter les activités à l'âge, à la météo et aux éventuelles fragilités identifiées.



Aucun médicament ne peut être administré par les équipes d'animation, sauf si cela a été expressément prévu dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou sur présentation d'une ordonnance médicale récente. L'ordonnance doit être transmise au centre et conservée sur le site pendant toute la durée de la prise en charge.

Tous les incidents médicaux sont consignés dans un registre dédié, et un retour est systématiquement effectué aux familles.

Le service jeunesse défend une approche inclusive, ouverte à tous les jeunes, quels que soient leurs besoins, leurs différences ou leurs parcours de vie.

Il accueille avec bienveillance les jeunes en situation de handicap, présentant des troubles de santé, des difficultés comportementales ou tout autre besoin nécessitant un accompagnement spécifique.

Cet accueil s'effectue dans le respect des droits de l'enfant, avec une attention constante portée à la dignité, au bien-être et à l'équité. L'équipe éducative agit avec bienveillance, discrétion et professionnalisme, en lien étroit avec les familles, pour garantir à chaque enfant un parcours de loisirs épanouissant et sécurisé, au même titre que ses pairs.

Article 10.2 : Une démarche individualisée

Chaque jeune accueilli dans les structures Team Ados est considéré comme une personne unique, avec ses besoins, ses rythmes et ses potentialités propres. L'équipe éducative s'engage dans une démarche d'accompagnement individualisé, visant à garantir un accueil bienveillant, sécurisé et pleinement adapté à chacun.

Cette approche repose sur plusieurs piliers fondamentaux :

- **Offrir un cadre rassurant et stable**, où le jeune peut évoluer en toute confiance et tisser des repères clairs.
- **Respecter le rythme de développement**, les capacités physiques, émotionnelles et cognitives de chaque enfant, sans le mettre en difficulté ni en attente démesurée.
- **Favoriser une participation active** et choisie aux activités proposées, en tenant compte des envies, des besoins d'ajustement ou de repli.
- **Encourager l'intégration harmonieuse dans le groupe**, tout en valorisant les différences comme autant de richesses collectives.

Pour permettre cette personnalisation de l'accueil, une étude individuelle est réalisée en amont, en lien étroit avec les familles. Ce temps d'échange permet de recueillir des informations précieuses sur le vécu de l'enfant, ses habitudes, ses besoins spécifiques ou éventuels suivis médicaux, éducatifs ou sociaux.

Lorsque nécessaire, le service collabore avec les partenaires médico-sociaux, éducatifs ou institutionnels (enseignants, référents sociaux, professionnels de santé...) afin de co-construire un projet d'accueil cohérent, respectueux et porteur de sens pour l'enfant.

L'objectif est de permettre à chaque enfant de s'épanouir, de participer pleinement à la vie collective et de vivre une expérience enrichissante, dans le respect de ce qu'il est.

Article 10.3 : Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

L'accueil d'un enfant présentant des besoins spécifiques, qu'ils soient médicaux, alimentaires, éducatifs ou liés à un handicap, nécessite une attention renforcée et une organisation adaptée. Afin de garantir un accompagnement de qualité et sécurisé, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place à chaque fois qu'un aménagement est nécessaire.

Ce document est établi de manière concertée, dans un esprit de co-construction entre les différents acteurs impliqués dans la vie de l'enfant :

- **La famille** (parents ou représentants légaux), premiers partenaires dans la connaissance des besoins et des habitudes de leur enfant,
- **Le médecin traitant et/ou le médecin scolaire**, pour formuler les recommandations médicales claires et précises,
- **Les partenaires éducatifs ou médico-sociaux concernés**, tels que l'école, l'AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap), ou encore des structures spécialisées.
- **La direction du service jeunesse**, garante de la faisabilité des aménagements au sein de la structure,

Le PAI remplit plusieurs fonctions essentielles :

- Il **formalise les besoins spécifiques de l'enfant**, notamment en matière de santé, d'alimentation, de traitement ou d'accompagnement,
- Il **définit précisément les adaptations nécessaires** : types d'activités proposées, rythmes à respecter, modalités d'encadrement, régimes alimentaires, gestes de premiers secours spécifiques, etc.,
- Il **prépare l'équipe d'animation à accueillir l'enfant dans les meilleures conditions**, en leur donnant les repères et les informations nécessaires pour agir avec justesse et bienveillance.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche inclusive, respectueuse et sécurisante, permettant à chaque enfant de trouver sa place dans le collectif et de participer pleinement à la vie du centre, dans le respect de ses besoins et de ses droits.



Un enfant ayant besoin d'un régime alimentaire, d'un traitement médical ou d'un accompagnement particulier ne peut être accueilli sans un PAI complet et à jour.

Dans certains cas, lorsque les conditions de sécurité ou de bien-être ne peuvent être garanties faute d'informations ou de moyens adaptés, le service se réserve le droit de :

- Reporter temporairement l'accueil de l'enfant,
- Refuser l'accueil tant que le PAI n'est pas établi et validé.

Cette mesure vise à protéger l'enfant concerné, les autres enfants du groupe et l'équipe encadrante, dans une logique de responsabilité partagée.

Article 10.4 : Engagement du service jeunesse

Le service jeunesse de Maxéville place l'inclusion au cœur de son action éducative. Conscient que chaque enfant a des besoins, des rythmes et des parcours différents, il s'engage à créer les conditions d'un accueil équitable, bienveillant et respectueux des singularités.

L'inclusion n'est pas une simple possibilité, mais une démarche active et volontariste, portée par toute l'équipe éducative. Pour cela, le service jeunesse s'engage à :

- **Accueillir chaque demande avec écoute et attention**, sans jugement, dans le respect de la parole des familles,
- **Étudier chaque situation de manière individualisée**, en tenant compte des besoins exprimés et en mobilisant les ressources nécessaires,
- **Mettre en place des solutions concrètes et progressives**, pour faciliter la participation de l'enfant dans les meilleures conditions,
- **Travailler en étroite collaboration avec les partenaires spécialisés**, qu'ils soient issus du secteur médico-social, de l'éducation nationale ou de l'accompagnement individuel (professionnels de santé, AESH, établissements médico-éducatifs...).

La réussite de l'accueil inclusif repose sur une communication transparente, continue et bienveillante, entre la famille, l'équipe d'animation et les partenaires. Ensemble, ils constituent une communauté éducative solidaire, mobilisée pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement les temps de loisirs et de s'épanouir dans un cadre sécurisé, stimulant et valorisant.

Article 11 – Vie collective et règlement intérieur

11.1 – Droits des jeunes

Au sein de Team Ados, les adolescents bénéficient de droits fondamentaux, garants de leur bien-être, de leur épanouissement et de leur pleine participation à la vie collective.

Chaque jeune a droit à un traitement respectueux, fondé sur l'écoute attentive, la reconnaissance de sa personne et de ses opinions, ainsi qu'à un cadre sécurisé, garantissant sa sécurité physique et morale.

Ils ont également le droit de participer activement aux activités proposées, d'exprimer librement leurs idées, leurs envies et leurs critiques, dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Enfin, la vie au sein de Team Ados s'inscrit dans un cadre bienveillant et laïc, assurant la neutralité, la tolérance et le respect de toutes les convictions, favorisant ainsi un vivre-ensemble harmonieux.

11.2 – Devoirs des jeunes

Les adolescents accueillis au sein de Team Ados sont appelés à respecter un ensemble de devoirs essentiels visant à garantir le bon fonctionnement du dispositif, la sécurité de tous, et un climat harmonieux propice à l'épanouissement collectif.

Chaque jeune doit ainsi adopter une attitude de respect envers les autres participants, les animateurs, le matériel et les locaux mis à disposition. Ce respect se manifeste également par un comportement approprié, un langage courtois et respectueux, excluant toute forme d'agression verbale ou physique.

Il est également impératif de respecter strictement les règles d'hygiène et de sécurité, afin de préserver la santé de chacun et d'éviter tout risque d'accident.

Enfin, il est formellement interdit d'introduire au sein des locaux ou lors des activités tout objet dangereux, substance illicite ou boisson alcoolisée, ces interdictions visant à protéger les jeunes et à assurer un cadre sécurisé pour tous.

11.3 – Règles spécifiques

Dans le cadre de leur participation à Team Ados, les jeunes sont invités à respecter certaines règles spécifiques afin de favoriser un environnement harmonieux, sécurisé et respectueux pour tous.

L'usage des téléphones portables est autorisé, cependant il doit rester limité afin de ne pas perturber les activités, les échanges et la convivialité. Les jeunes sont encouragés à privilégier le moment présent et les interactions directes.

Il est conseillé de ne pas apporter d'objets personnels non nécessaires lors des temps d'accueil et d'activités, pour éviter les pertes ou détériorations. En cas de nécessité, ces objets restent sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire.

Les adolescents doivent également veiller au respect du rangement et de la propreté des locaux, en contribuant activement à maintenir un espace propre et ordonné, garantissant ainsi le confort et la sécurité de tous.

Article 12 – Sanctions éducatives

Dans les accueils Team Ados, la gestion des comportements repose avant tout sur une approche éducative, bienveillante et progressive. L'objectif n'est pas de punir, mais d'accompagner les jeunes dans la compréhension de leurs actes, dans le respect du cadre collectif, et dans l'apprentissage de la responsabilité individuelle.

Chaque situation de tension ou de comportement inadapté est traitée avec discernement et dialogue, en tenant compte de l'âge du jeune, du contexte, de la fréquence des faits et de leur gravité.

L'équipe d'animation privilégie toujours :

- **L'écoute active,**
- **Le rappel des règles,**
- **La reformulation par l'enfant,**
- **La recherche de solutions constructives,** permettant à l'enfant de s'exprimer et de se corriger.

Lorsque le comportement perturbe durablement le groupe, met en danger l'enfant lui-même ou autrui, ou qu'il ne s'améliore pas malgré les avertissements, une graduation des sanctions est mise en œuvre :

1. Un rappel oral des règles est effectué par l'animateur, en prenant le temps d'expliquer le cadre et les attentes.
2. En cas de récidive, un avertissement est adressé à l'enfant, et les parents sont informés oralement ou par écrit, dans un esprit de partenariat.
3. Si la situation persiste ou s'aggrave, un rendez-vous est proposé entre la famille, la direction du centre et le coordinateur, afin d'analyser les causes du comportement et de chercher des solutions adaptées.
4. En dernier recours, et en fonction de la gravité des faits, une exclusion temporaire ou définitive peut être prononcée par le responsable du service jeunesse, après étude complète de la situation.

Cette mesure exceptionnelle est toujours motivée, expliquée et formalisée, dans le respect des droits de l'enfant et des principes d'équité.

À chaque étape, l'enfant est accompagné dans la prise de conscience de ses actes, encouragé à exprimer ses émotions, à réparer lorsque cela est possible, et à progresser dans le respect de soi, des autres et du cadre collectif.

Article 13 – Communication avec les familles

Une communication claire et régulière avec les familles est un élément clé du bon fonctionnement de Team Ados, garantissant transparence, confiance et collaboration.

Avant chaque période d'activités, les familles reçoivent un planning détaillé, précisant les dates, horaires, lieux et nature des activités proposées, afin de faciliter l'organisation et la participation des jeunes.

En cas de changement de dernière minute ou d'ajustement dans le programme, les familles sont informées rapidement par mail, SMS ou par affichage dans les locaux, assurant ainsi une information fiable et réactive.

Par ailleurs, en cas d'absence non prévue, d'incident ou de situation nécessitant une attention particulière, l'équipe d'animation prend soin d'informer directement les parents, afin de partager les informations essentielles et d'envisager ensemble les suites adaptées.

Enfin, les échanges réguliers et ouverts entre les familles et l'équipe sont vivement encouragés. Ils permettent d'assurer un accompagnement personnalisé, de répondre aux besoins spécifiques, et de renforcer le lien de confiance nécessaire à l'épanouissement des adolescents.

Article 14 – Révision du règlement

Le règlement de fonctionnement de Team Ados est un document vivant, qui reflète les réalités du terrain, les besoins des enfants et des familles, ainsi que les évolutions des cadres législatifs et pédagogiques.

Il est révisé chaque année scolaire par le service jeunesse et extrascolaire de la Ville de Maxéville, en concertation avec les équipes d'animation, qui partagent leur expérience et leurs observations du terrain, les partenaires éducatifs concernés et en s'appuyant sur les réglementations en vigueur, notamment celles encadrant les accueils collectifs de mineurs (ACM) fixées par la DSDEN et la CAF.

Cette mise à jour annuelle permet d'ajuster le cadre aux nouvelles orientations pédagogiques, aux retours des familles, aux projets menés sur le territoire ou encore aux contraintes logistiques (travaux, sites, effectifs...).

Article 10 – Acceptation du règlement

L'inscription à Team Ados vaut **acceptation pleine et entière du présent règlement**. Ce dernier est consultable auprès du service jeunesse et accessible sur le portail AGORA.

L'inscription des enfants sur les accueils de loisirs par les familles vaut adhésion au présent règlement de fonctionnement qui est notifié aux familles au moment de l'inscription via le Portail famille.

Calendrier des Vacances Scolaire 2026 - 2027

VACANCE DE LA TOUSSAINT	Du 19 Octobre au 23 Octobre 2025
	Du 26 Octobre au 30 Octobre 20230
VACANCE DE NOËL	Du 21 Décembre au 25 Décembre 2025
	Du 28 Décembre au 01 Janvier 2026
VACANCE D'HIVER	Du 22 Février au 26 Février 2027
	Du 01 Mars au 05 Mars 2027
VACANCES DE PRINTEMPS	Du 19 Avril au 23 Avril 2027
	Du 26 Avril au 30 Avril 2027
Pont	Du 05 Mai au 10 mai 2027
VACANCES D'ÉTÉ	Du 05 Juillet au 30 Juillet 2027
	Du 03 Août au 20 Août 2027